



GÉRER LA PAIE ET LES DÉCLARATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

*Parcours certifiant éligible au titre du CPF - Parcours numéro RS5943
(en date du 25 mars 2022)*

Durée

15 jours en présentiel (90 h)

Tarif

4 800 € HT (soit 5 760 € TTC)

Intervenants

Jérôme Guyon
Marie Chabredier
Cécile Bronner
Adrien Jaunet

Dates

15 et 16 octobre 2026
23 et 24 novembre 2026
10 et 11 décembre 2026
11 et 12 février 2027
17, 18 et 19 mars 2027
24 et 25 mai 2027
17 et 18 juin 2027

Effectif

8-10 participants

Horaires

10h à 13h - 14h à 17h
soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément

11753874875

Pour accéder au catalogue,
scannez ce QR code



AVEZ VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle

OBJECTIFS

- ✓ Permettre à un gestionnaire de paie d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Parcours alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques. Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges.

PRÉREQUIS

- ✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus. Etude du projet du participant.

PUBLIC

- ✓ Gestionnaire paie
- ✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

PLAN DE FORMATION

Journée 1

Le monde du spectacle, cadre juridique

Journée 2

Les contrats de travail ; les permanents

Journée 3

Les intermittents ; les organismes sociaux

Journée 4

Les éléments de rémunération

Journée 5

La rémunération des permanents ; les fins de contrat

Journée 6

Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas

Journée 7

Géographie d'un bulletin de paie

Journée 8

Bulletin de paie : les bases particulières

Journée 9

La préparation de la paie

Journée 10

Les événements de la paie

Journée 11

Exercices de mises en application

Journée 12

La DSN et autres déclarations

Journée 13

Techniques de pointage ; comptabilité de la paie

Journée 14

Application dans un logiciel de paie

Journée 15

Veille sociale et juridique ; examen

Pour le programme détaillé : formation@ghs.fr
ou par téléphone : 01 53 34 25 25

MOYENS D'ÉVALUATION

→ Examen de fin de parcours

4, rue d'Enghien
75010 Paris
T 01 53 34 25 25
M formation@ghs.fr
www.ghs.fr

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM